



Plan d'électrification : « Il faut enclencher la substitution des usages fossiles au profit de l'électricité décarbonée », Michel Gioria (Serce)

lemoniteur.fr/electricite/plan-deelectrification-il-faut-enclencher-la-substitution-des-usages-fossiles-au-profit-de-lelectricite-decarbonee-michel-gioria-serce.F3DM4OW4JBCL7PNFU75QBFUG2Q.html

March 31, 2026

- [Accueil](#)
- [Electricité](#)

Le directeur général de l'association professionnelle des entreprises de la transition énergétique et numérique détaille les ambitions du secteur pour l'électrification du pays.

Réservé aux abonnés



Xavier Granet

Comment avez-vous perçu la publication du décret PPE3 et l'annonce du grand plan d'électrification ?

Au-delà de la prolongation de la durée de vie du parc existant, de la relance du nucléaire et du maintien des trajectoires de développement des EnR, pour nous, l'acquis essentiel de cette PPE c'est qu'elle réaffirme l'objectif majeur de développement de l'électrification des usages afin de passer la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie de 27 à 34 % à l'horizon 2030, et à 38 % à l'horizon 2035. Cette avancée significative nous permet de nous projeter, sachant qu'une part importante des métiers des adhérents du Serce sont liés au développement des usages de l'électricité dans la mobilité, dans l'industrie, dans les bâtiments tertiaires, dans les transports lourds, etc. L'annonce du plan d'électrification qui a suivi est également capitale, car il va

permettre de créer les conditions de la mise en œuvre de la substitution des usages fossiles au profit de l'électricité décarbonée. A ce stade, nous jugeons son mode de fonctionnement vertueux avec la présence de deux parlementaires dans chaque groupe de travail (il y en a 4 : bâtiment, mobilité, industrie et artisanat, et numérique ; les deux premiers sont pilotés par le ministère de la Transition écologique, les deux autres par le ministère de l'Economie) qui donne une légitimité démocratique à la démarche et la volonté de l'État de confier aux acteurs économiques réunis autour de la table l'animation et la mise en œuvre concrète de certaines actions.

Comment ont fonctionné les groupes de travail ?

3 réunions sont prévues par groupe. Une première pour poser un diagnostic et faire des esquisses de propositions, une deuxième pour partager l'ensemble des propositions et commencer leur hiérarchisation. Lors de la dernière réunion, chaque groupe de travail devra s'accorder sur 10 propositions. Elles seront arbitrées par les ministères et le rendu final est programmé le 13 avril. Il devrait dans la foulée y avoir une annonce plus formelle par les Ministres. Cela pourrait également se faire dans le cadre d'un conseil de planification écologique, ce qui appuierait la dimension stratégique de l'électrification au regard notamment des questions de souveraineté énergétique.

« Physiquement » présents dans les GT bâtiment et industrie, nous avons également contribué aux GT numériques et mobilité notamment via l'UFE dont nous sommes adhérents.

Deux axes structurent le cahier des charges des propositions et des discussions : pas de mesures législatives et pas de budget additionnel. La bonne nouvelle est que malgré ce cahier des charges des actions concrètes sont possibles

En complément, un objectif était très clair pour nous : il ne s'agit pas juste de faire décoller la consommation d'électricité, mais bien de convertir des usages qui sont aujourd'hui fossiles vers des usages non fossiles. Une conversion qui in fine permettra effectivement une croissance de la consommation d'électricité et une réduction de la consommation d'énergies fossiles.

Quelles sont vos propositions pour l'industrie ?

Nous mettons en avant trois points essentiels. D'abord la mise en place de fiches CEE sur quatre technologies-clés : les chaudières électriques, les fours électriques, les pompes à chaleur et la compression mécanique de la vapeur. Ce sont quatre technologies-clés matures qui ont encore besoin d'un petit coup de main, notamment pour prendre en charge une partie des Capex associés à leur déploiement. L'idéal serait qu'à l'automne 2026 on puisse avoir

ces quatre fiches prêtes pour pouvoir tout de suite lancer les projets, et qu'ils se concrétisent dès la fin 2026 et tout au long de l'année 2027. Deuxième proposition : réconcilier la durée des contrats de fourniture d'électricité avec la durée d'amortissement des équipements liés à l'électrification des usages. L'idée c'est de dire aux fournisseurs, « garantissez-moi que pendant le temps où j'amortis mon investissement, le prix de l'électricité restera stable et compétitif ». Le troisième sujet c'est la mise en place de procédures de raccordement accélérées. Elles sont mobilisées pour certains gros objets (zone d'activité de Dunkerque et du Havre, data centers de plus de 400 MW), il faut qu'elles puissent servir pour des ensembles de petits projets très localisés, comme par exemple les serres agricoles. Cela permettrait d'appliquer les possibilités offertes par la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023, qui permet d'anticiper des investissements de raccordement et de mutualiser les coûts de raccordement aux objets de consommation (ex : grappe de petits data centers, de serres agricoles...)

Et pour le bâtiment ?

Nous avons voulu insister sur l'électrification du parc tertiaire public comme privé, qui représente plus de 30 % du parc de bâtiments mais qui est souvent oublié. Nous avons avancé des propositions ciblées, notamment vers les nouveaux élus locaux qui sont des pôles de stabilité pour les 6 ans qui arrivent. Ainsi nous proposons d'une part la sécurisation du programme Actee, en lui donnant un objectif d'électrification, et d'autre part la mise en cohérence des instruments de type Fonds Vert ou DSIL au regard de l'objectif d'électrification. Pour le tertiaire privé, le plan d'électrification doit être l'occasion de relancer l'animation autour de la mise en œuvre du décret tertiaire. Enfin, il y a un ensemble de sujets autour du pouvoir de dérogation des Préfets. Dans le cas d'un changement d'équipement de production de chauffage et de froid utilisant des énergies fossiles vers un équipement utilisant de l'électricité décarbonée (ex : pompe à chaleur), les Préfets devraient avoir la main pour déroger aux documents d'urbanisme qui peuvent contraindre et/ou ralentir leur déploiement. Nous pensons également qu'il faut remettre en place une animation d'un club des financeurs de la rénovation du parc tertiaire privé en partageant les expériences de tiers-financement sans transfert de propriété.

Est-ce que la massification de l'électrification des usages pourrait buter sur les mêmes écueils que la rénovation des logements ?

A ce jour, le principal écueil ce sont les différences de visions entre les partisans de la rénovation globale, ceux qui sont partisans de la rénovation par geste, ceux qui sont partisans de la sobriété, ceux qui pensent que le gaz renouvelable est très important. Ce GT doit être l'occasion de dépasser collectivement ces différences de visions pour relancer la dynamique de

rénovation et de décarbonation du parc tertiaire public et privé. C'est pour cela que nous avons posé comme enjeu essentiel la conversion des usages, et notamment le remplacement des équipements utilisant des énergies fossiles associé à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Pour cela l'électrification permise par le changement des équipements de chauffage doit être combinée avec la mise en place de dispositifs de suivi et d'amélioration de la performance de type CPE qui vont inscrire dans le temps la démarche d'amélioration de la performance, ainsi que de dispositifs de flexibilité. Cette approche combinée performance, flexibilité, électrification est de nature à faire consensus chez les acteurs du tertiaire.

Est-ce qu'il n'y a pas un axe prioritaire à trouver pour enclencher la machine ?

Si, c'est le développement des pompes à chaleur. Il faut reprendre les éléments du plan pompe à chaleur de 2024 et avancer en priorité sur 3 points : la stabilité et la prévisibilité des dispositifs d'accompagnement, la structuration d'une filière d'installateurs et de mainteneurs, notamment dans le résidentiel, un lieu de dialogue apaisé entre les « gagnants » et les « perdants » (la filière gaz notamment) de ce plan afin d'organiser les transferts de compétences. C'est au final à portée de mains, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

2030 est un objectif réaliste ?

Oui. Il faut vraiment qu'on enclenche la substitution dans les usages. C'est d'ailleurs ce qui permettra de nous « désensibiliser » des conséquences économiques et sociales des guerres en Ukraine et au Moyen Orient. Si on réduit la part des énergies fossiles dans la consommation à 40%, un nouveau choc continuera à générer des secousses mais moins que si l'on est à 60 %. Mais pour cela il faudra une animation durable dans le temps du plan qui sera présenté dans les prochaines semaines. Ce que nous voulons c'est que cela ne s'arrête pas le jour où les ministres auront annoncé les 10 mesures de chaque groupe de travail. Pour cela, nous proposons que pour chaque paquet de mesures, des référents en charge de les faire vivre soient nommés par les ministres, avec des points de revoyure tous les trimestres pour vérifier l'avancement, et le cas échéant déverrouiller des points de blocage.

Newsletter Le Récap

Nos journalistes sélectionnent pour vous les articles essentiels de votre secteur.

Email

Votre email est traité par notre titre de presse qui selon le titre appartient, à une des sociétés suivantes...